

# **Prolongation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**



Recherche de  
**relais territoriaux**  
pour déployer le label  
Événements détonnants  
en Occitanie



**Départements ciblés en 2026 :**  
**Aveyron, Gard, Lot, Pyrénées-Orientales et Tarn-et-Garonne**

Date de clôture prolongée au  
**03 avril 2026 (inclus)**

## **Contacts**

Marie Berjonneau : [label@elemen-terre.org](mailto:label@elemen-terre.org)  
Flavie Roux : [formation-label@elemen-terre.org](mailto:formation-label@elemen-terre.org)  
05 62 75 51 94

# Sommaire

1/ Contexte et présentation du projet.....	3
1.1 Historique du projet.....	3
1.2 Les événements accompagnés.....	4
1.3 Le référentiel du label, socle du dispositif.....	4
1.4 Description du processus de labellisation.....	5
2/ Objet de l'AMI.....	6
2.1 Objectifs.....	6
2.2 Rôle et engagements des relais territoriaux.....	6
2.3 Rôle et engagements d'Elémen'terre.....	7
3/ Acteurs éligibles.....	7
4/ Modalités financières.....	8
4.1. Participation financière des événements accompagnés dans le label.....	8
4.2. Co-financement.....	9
5/ Modalités de réponses à l'AMI et modalités de sélection.....	9
5.1 Contenu du dossier à fournir.....	9
5.2 Critères de sélection.....	10
5.3 Calendrier de l'AMI et modalités de dépôt du dossier.....	10

# 1/ Contexte et présentation du projet

## 1.1 Historique du projet

Créée en 2008, Elémen'terre est une association qui a pour mission d'œuvrer en faveur de la transition écologique et sociale sur des événements en Occitanie.

Depuis 2020, Elémen'terre a créé le label Événements détonnants, un label régional qui a pour objectif de faciliter la mise en place d'une démarche éco-responsable concrète sur les événements culturels, populaires, professionnels ou autres, en Occitanie et de la rendre crédible et vérifiable.

Ce label se veut être un outil de progression pratique et opérationnel pour toutes les équipes organisatrices ainsi qu'un outil de sensibilisation du public et des partenaires sur les engagements pris par l'événement.

L'objectif étant d'inciter les organisateurs·ices les moins engagé·es à entrer à leur tour dans une démarche d'éco-responsabilité, tout en étant l'opportunité pour les acteurs·ices déjà engagé·es de valoriser leurs actions, de leur donner de la visibilité auprès de leur public, de leurs partenaires, de leurs financeurs et des autres organisateurs·ices.

Le label est piloté par Elémen'terre et a été co-construit avec la participation d'une quinzaine de structures régionales, afin d'impliquer différents acteurs dès la conception du projet. Cette collaboration a permis de garantir la pertinence et la robustesse du dispositif, en prenant en compte les spécificités locales et les besoins des organisateur·ices.

Le label bénéficie du soutien de la DREAL Occitanie, du Centre National de la Musique et de la Région Occitanie.

### **Les grandes étapes du projet sont les suivantes :**

- 2020/21 - Elaboration du dispositif : constitution d'un groupe de travail avec des structures de la Région Occitanie, afin de créer un label pour les événements éco-responsables. Des sous-groupes ont travaillé pour éditer un référentiel pour le label, définir un processus de labellisation, travailler sur la communication et le modèle économique du projet ;
- 2022 - Expérimentation du projet avec 7 festivals culturels

- Novembre 2022 - Réunion de bilan de cette expérimentation : adaptation du dispositif en fonction des retours, et première cérémonie de remise des labels lors des Rencontres Régionales des Événements Responsables au centre culturel le Kiwi à Ramonville ;
- Mars 2023 - Conférence de presse pour lancer le label qui a désormais un nom - le label Événements détonnants - en présence de Mme Claire Fita, Vice-Présidente de la Région Occitanie, élue à la Culture ;
- Été / automne 2023 - Déploiement du dispositif en région : 22 événements font une demande de labellisation pour l'année 2023, dont les 7 festivals qui ont expérimenté le dispositif en 2022 ;
- 2024 - Augmentation du nombre d'événements dans le dispositif : 40 événements entrent dans la démarche, dont 24 nouveaux et 16 qui renouvellent, pour passer au niveau supérieur ou consolider le niveau obtenu en 2023 ;
- 2025 - Déploiement du label : lancement du réseau de relais territoriaux avec l'accueil et la formation des 3 premières structures pour couvrir le Gers, l'Hérault et la Lozère.

## 1.2 Les événements accompagnés

Ce dispositif est ouvert à tout type d'événement en Occitanie. Toutefois, en raison de nos capacités d'accompagnement limitées, nous privilégions les événements culturels et ceux d'envergure significative. Nous ne proposons pas de labellisation pour les événements sportifs, qui peuvent bénéficier d'autres dispositifs spécifiques (comme la Charte des 15 engagements du Ministère des Sports et de WWF ou les chartes existantes au sein de certaines fédérations nationales).

Les événements populaires (tels que les férias, fêtes de village, etc.) ainsi que les événements professionnels peuvent également demander à obtenir la labellisation et bénéficier de notre accompagnement.

Depuis le début du projet, 67 événements ont été accompagnés dans ce dispositif, issus des 13 départements d'Occitanie :

- |               |                      |
|---------------|----------------------|
| • Ariège : 2  | • Gard : 6           |
| • Aude : 1    | • Haute-Garonne : 22 |
| • Aveyron : 4 | • Gers : 8           |

- Hérault : 8
- Lot : 3
- Lozère : 2
- Hautes-Pyrénées : 1
- Pyrénées-Orientales : 5
- Tarn : 2
- Tarn-et-Garonne : 3

### 1.3 Le référentiel du label, socle du dispositif

Le label Événements détonnants s'appuie sur un référentiel, conçu comme une feuille de route permettant de structurer et renforcer sa démarche éco-responsable. Il propose 129 engagements pour déployer des actions en faveur de la transition écologique et sociale, répartis en **9 enjeux** :

1. Structurer sa démarche et progresser
2. Respecter le site d'accueil
3. Réduire l'impact des déplacements (éco-mobilité)
4. Limiter sa consommation de ressources (sobriété)
5. Manger durable
6. Tendre vers le zéro déchet
7. Favoriser l'accueil de tous les publics (accessibilité et non-discriminations)
8. Embarquer les publics dans la transition écologique (mobilisation)
9. Numérique responsable

Ce référentiel est disponible depuis la [page label](https://www.elemen-terre.org/le-label-evenements-detonnants/) de notre site internet : <https://www.elemen-terre.org/le-label-evenements-detonnants/>

Afin de permettre à tous les événements de s'engager progressivement dans une démarche éco-responsable, le label Événements détonnants se décline en trois niveaux évolutifs. Chaque niveau propose un ensemble d'engagements à mettre en œuvre, avec des critères prioritaires et complémentaires, permettant aux organisateur·ices de progresser à chaque nouvelle édition.

Les 3 niveaux du label sont les suivants :

- **Niveau 1** : 30 engagements (16 prioritaires + 14 facultatifs)
- **Niveau 2** : 55 engagements (37 prioritaires + 18 facultatifs)
- **Niveau 3** : 75 engagements (55 prioritaires + 20 facultatifs)

Cette approche graduée permet à chaque événement de suivre un parcours de labellisation adapté à son rythme et à ses capacités, tout en favorisant une progression continue vers une démarche plus ambitieuse.

## 1.4 Description du processus de labellisation

Le label est attribué à un événement spécifique (et non à une structure pour l'ensemble de ses événements), valable sur une édition. La labellisation est une démarche volontaire et à l'initiative des événements, de même pour le renouvellement de labellisation.

Les 2 acteurs principaux de ce processus sont :

- l'équipe organisatrice de l'événement, avec un·e référent·e label ou un binôme de référent·es,
- la structure accompagnatrice (un relais territorial ou Elémen'terre), représentée par un·e animateur·ice label.

**Le processus de labellisation pour les événements qui s'engagent est le suivant :**

### → En amont de l'événement

- Suivi d'un webinaire de présentation du label animé par Elémen'terre ;
- Signature de la convention d'engagement 4 à 6 mois avant l'événement ;
- Travail de l'équipe organisatrice sur le référentiel (fourni sous forme de tableur en ligne) : sélection des engagements et description des actions qui permettent de répondre aux engagements pris ;
- Entretien d'accompagnement avec la structure accompagnatrice pour s'assurer que les actions proposées répondent bien aux attendus derrière les engagements et échanger sur les points qui posent question - 2 à 5 mois avant l'événement ;
- Suivi et accompagnement de l'événement selon ses besoins (partage de ressources, retours d'expérience...).

### → Pendant l'événement

- Évaluation sur site par l'animateur·ice label en binôme avec un·e organisateur·ice pair·e. L'évaluation se déroule en trois temps : tour du site avec la ou le référent·e label, échanges avec les responsables de pôles, les principaux prestataires et bénévoles, et passage en revue des engagements du référentiel.

### → En aval

- Collecte et vérification des pièces justificatives nécessaires pour valider les engagements pris (documents, factures, bilan, photos...);
- Mise en lien des justificatifs dans le référentiel ;
- Labellisation par un comité de labellisation régional, qui se réunit lors de

sessions d'environ 2h30 pour examiner plusieurs événements. Chaque événement est présenté par l'animateur·ice label.

## 2/ Objet de l'AMI

### 2.1 Objectifs

Pour répondre à la demande croissante d'événements souhaitant rejoindre le dispositif, nous avons pensé dès le début **mettre en place un réseau de relais territoriaux**, qui accompagneront chacun les événements de leur département selon le processus établi et avec les outils créés pour le label. Le déploiement de ce réseau s'étalera sur trois ans, avec l'intégration de trois à cinq relais territoriaux par an, couvrant autant de départements chaque année, afin d'atteindre une couverture complète de la région d'ici 2027. Élémen'terre continuera d'assurer son rôle de structure référente en Haute-Garonne, en plus de son rôle de pilote régional.

Les trois premiers départements nous ayant rejoint en 2025 sont l'Hérault, la Lozère et le Gers.

**Les cinq départements ciblés pour 2026 sont : l'Aveyron, le Gard, le Lot, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne.**

**Les objectifs de l'AMI sont les suivants :**

- Identifier des relais territoriaux capables de porter et de déployer le label dans leurs départements respectifs ;
- Répondre à une sollicitation en constante augmentation de la part d'événements désireux de s'engager dans une démarche durable.

### 2.2 Rôle et engagements des relais territoriaux

En tant que relais territorial, vous aurez pour mission de déployer le label Événements détonnants dans votre département, et ainsi d'accompagner les événements dans leur transition vers des pratiques éco-responsables. Cette collaboration permettra de mieux répondre à la demande croissante tout en assurant une prise en charge adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Dans le rôle de relais territorial, vous vous engagez à :

- Nommer 1 ou 2 personnes qui seront "animateur·ices label" pour la structure ;

- Suivre le parcours de formation initiale pour prendre en main les outils et l'accompagnement au label pour les animateur·ices label (*théorie et pratique - 3 à 3,5 jours*) ;
- Communiquer sur le label auprès des événements de votre département ;
- Accompagner à minima 1 à 5 événements par an, selon les demandes sur votre territoire, tout au long du processus de labellisation : mener les entretiens d'accompagnement en amont, évaluer chaque événement (évaluation sur site et vérification des pièces justificatives), et présenter les résultats de cette évaluation lors des comités de labellisation ;
- Renseigner l'événement pendant toute la durée de la labellisation sur les étapes et moyens à mettre en œuvre ;
- Participer à certains comités de labellisation (*2 à 3 comités par an de 2,5h en visio*) ;
- Participer si possible à la cérémonie de remise des labels (organisée pendant les Rencontres Régionales des Événements Responsables qui ont lieu sur une journée) ;
- Organiser les co-évaluations : chaque référent·e label est chargé·e d'évaluer un événement autre que le sien, en binôme avec l'animateur·ice label ;
- Participer à des temps d'échange avec le réseau des relais territoriaux piloté par Elémen'terre (*minimum 2 fois par an, dont une journée en présentiel*) ;
- Rechercher des fonds pour financer cette mission ;
- Rester dans le dispositif pendant 3 ans minimum.

**Le temps d'accompagnement estimé pour un événement est de 1,5 à 2,5 jours de travail, répartis comme suit :**

- Entretien d'accompagnement : *3h*
- Evaluation sur site : *entre 3 et 6h + déplacement*
- Vérification des pièces justificatives + préparation du comité de labellisation : *entre 3 et 5h*
- Renseignements au fil de l'eau, sur le dispositif, conseils sur certaines actions, mise en lien avec d'autres acteur·ices... : *entre 1 et 3h*

Le temps nécessaire varie en fonction de la configuration de l'événement (plein air ou ERP, superficie du site, jauge, niveau visé, etc.)

## 2.3 Rôle et engagements d'Elémen'terre

**Elémen'terre** pilote le label à l'échelle de la région Occitanie.

Pour cela, Elémen'terre s'engage à :

- Former les relais territoriaux aux étapes du processus de labellisation ;
- Fournir tous les outils et ressources nécessaires à l'accompagnement proposé via le label ;
- Accompagner les événements dans les départements visés par cet AMI si le nombre d'événements en demande est au-delà de la capacité d'accompagnement des structures relais ;
- Organiser et animer les comités de labellisation et la cérémonie de remise des labels ;
- Animer le réseau des relais territoriaux avec des temps collectifs ;
- Assurer la communication du label et des événements labellisés.

### **3/ Acteurs éligibles**

Afin de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt, vous devez remplir les critères suivants :

- Être une personne morale (association, collectivité, entreprise, organisme de formation etc) ou un·e auto-entrepreneur·euse ;
- Avoir au moins 1 an d'existence et pour les personnes morales au moins 1 personne salariée ;
- Avoir son siège social dans un des départements ciblé par cet AMI ;
- Disposer de compétences avérées dans l'accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements;
- Avoir des liens avec les acteurs culturels du territoire.

## 4/ Modalités financières

La mission d'accompagnement des événements dans le dispositif label Événements détonnants doit être co-financée :

- Participation financière des événements accompagnés dans le label ;
- Subventions publiques ou privées ou co-financement sur fonds propres.

### 4.1. Participation financière des événements accompagnés dans le label

**Pour chaque accompagnement réalisé par le relais territorial, Elémen'terre lui reversera 70% du montant payé par cet événement.**

Les frais pour les événements qui entrent en démarche de labellisation sont de 2 types :

- **Les frais directs**

Le coût est basé sur le budget prévisionnel de l'événement en cours et correspond en moyenne à 0.4% du budget total de l'événement.

#### Grille tarifaire :

Budget de l'événement	Tarif pour les associations	Tarif pour les collectivités et SCOP ou SCIC	Tarif pour les entreprises
< 40 000 €	200€	280€	500€
de 40 001 à 100 000 €	250€	350€	625€
de 100 001 à 200 000€	300€	420€	750€
de 200 001 à 500 000 €	400€	560€	1000€
de 500 001 à 1 000 000€	600€	840€	1 500€
> 1 000 000 €	900€	1 260€	2 250€

#### Conditions spécifiques pour les renouvellements : parcours allégé

Si l'événement souhaite renouveler sa démarche de labellisation sans viser un changement de niveau, l'accompagnement sera allégé et il n'y aura pas d'évaluation sur site. Dans ce cas, les frais de labellisation sont réduits de 30 % par rapport aux tarifs indiqués.

En 2025, les 37 événements qui ont suivi un parcours complet ont payé en moyenne 374€.

Les 19 événements qui ont suivi un parcours allégé ont payé en moyenne 232€.

- **Les frais indirects**

La structure en démarche de labellisation s'engage à prendre en charge :

- L'entrée à l'événement pour les deux évaluateurs·ices ;
- Les repas pour le binôme pendant l'évaluation (1 repas pour 2 personnes, à prendre de préférence au catering s'il existe) ;
- L'hébergement, si une nuit sur place est nécessaire (cet hébergement peut se faire chez l'habitant, un·e bénévole, etc.) ;
- Les frais de déplacement du·de la référent·e label pour aller évaluer un autre événement.

## 4.2. Co-financement

Les relais territoriaux seront responsables de la recherche des financements nécessaires pour assurer leur mission d'accompagnement si leur budget actuel ne permet pas d'inclure ces missions dans un poste existant.

Elément'erre n'apporte pas de financement autre que la part des participations des événements, mais peut venir en soutien dans la recherche de fonds : aide au remplissage de dossiers, participation à des réunions avec les financeurs, dépôt de dossier pour une aide globale aux relais si certains AAP le permettent - mais nous n'en avons pas identifié à ce jour.

## 5/ Modalités de réponses à l'AMI et modalités de sélection

### 5.1 Contenu du dossier à fournir

En tant que candidat·e pour devenir relais territorial, vous devez soumettre un dossier comprenant :

1. Présentation de votre structure (fiche d'identité, missions, actions, moyens humains, territoire d'implantation, etc.) ;

2. Justification de votre expertise en accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements ;
3. Présentation de vos liens avec les acteurs culturels du territoire ;
4. Motivations pour rejoindre le dispositif et précisions sur quel(s) département(s) ;
5. Présentation de la ou des personnes qui seront référentes de ce projet, et donc formées au processus de labellisation - cette mission peut être remplie par une ou deux personnes en fonction des moyens humains disponibles et de votre organisation en interne.

#### **Pièces à joindre :**

- Budget global 2025 et prévisionnel 2026 de la structure ;
- Dernier rapport d'activité ;
- Statuts à jour de l'organisation.

Le dossier doit faire entre 5 et 15 pages.

## 5.2 Critères de sélection

Les critères de sélection incluent :

- Expérience en accompagnement à la transition écologique et/ou connaissances pratiques sur l'éco-responsabilité des événements ;
- Moyens humains disponibles pour le projet ;
- Durabilité du poste d'animateur·ice label - possibilité de remplacement si départ de la personne animatrice label ;
- Capacités financières à prendre en charge les missions confiées ou capacité à rechercher des fonds supplémentaires ;
- Territoire d'action et liens avec les acteurs culturels du territoire.

## 5.3 Calendrier de l'AMI et modalités de dépôt du dossier

#### **Étapes et calendrier :**

- **Clôture de l'AMI** : 13 mars 2026 (inclus)
- **Pré-sélection et entretiens avec les structures pré-sélectionnées** : fin mars

2026

- **Signature des conventions** : début avril 2026
- **Formation des structures sélectionnées** : à partir d'avril 2026
- **Participation à un entretien d'accompagnement et une évaluation avec Elémen'terre** (temps d'observation) : avril à juin 2026
- **Accompagnement des premiers événements de vos départements** (en autonomie) : à partir de juillet 2026

**Transmission des candidatures** : envoyez votre dossier en PDF à [label@elemen-terre.org](mailto:label@elemen-terre.org) et à [formation-label@elemen-terre.org](mailto:formation-label@elemen-terre.org) avec pour objet "Candidature AMI Label - Nom de votre structure".

Nous vous remercions de l'intérêt porté à cet Appel à Manifestation d'Intérêt et espérons collaborer avec vous pour faire rayonner les valeurs du label Événements détonnants en Occitanie.

**Le réseau des Événements détonnants vous attend !**